DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
ARRONDISSEMENT DE SARTENE
COMMUNE DE PORTO-VECCHIO

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02A-212002471-20200915-20-077-F-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/09/2020
Publication : 18/09/2020
Pour l'autorité compétente par délégation

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PORTO-VECCHIO

N° 20/077/F

SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 2020

OBJET : FINANCES
Subvention aux associations : subventions complémentaires exercice 2020.

L'an deux mille vingt, le quinze du mois de septembre à 17 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 09 septembre 2020 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ANGELINI, Maire.

Etaient présents : Jean-Christophe ANGELINI ; Michel GIRASCHI ; Emmanuelle GIRASCHI ; Jacky AGOSTINI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Jean-Claude TAFANI ; Véronique FILIPPI ; Gérard CESARI ; Didier LORENZINI ; Nathalie MAISETTI ; Santina FERRACCI ; Vincent GAMBINI ; Petru VESPERINI ; Christiane REVEST ; Camille de ROCCA SERRA ; Georges MELA ; Etienne CESARI.

Absents : Florence VALLI.

Avaient donné procuration : Pierre-Olivier MILANINI à Jean-Christophe ANGELINI ; Dumenica VERDONI à Emmanuelle GIRASCHI ; Janine ZANNINI à Didier LORENZINI ; Paule COLONNA CESARI à Michel GIRASCHI ; Jeanne STROMBONI à Petru VESPERINI ; Marie-Luce SAULI à Jacky AGOSTINI ; Marie-Antoinette FERRACCI à Véronique FILIPPI ; Claire ROCCA SERRA à Santina FERRACCI ; Stéphane CASTELLI à Nathalie APOSTOLATOS ; Nathalie CASTELLI à Gérard CESARI ; Antoine LASTRAJOLI à Jean-Claude TAFANI ; Grégory SUSINI à Nathalie MAISETTI ; Ange Paul VACCA à Vincent GAMBINI ; Marie-Antoinette CUCCHI à Camille de ROCCA SERRA ; Joseph TAFANI à Georges MELA.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Petru VESPERINI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Maire, sur proposition du 5ème Adjoint délégué aux finances, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

Chaque année, des associations sollicitent la Commune, afin d'obtenir des subventions de fonctionnement nécessaires à l'accomplissement de leurs activités.

Par délibération n° 20/072/F du 29 juillet 2020, le Conseil Municipal s'est donc prononcé sur la répartition des subventions aux associations locales au titre de l'exercice 2020.

Cependant il est proposé d'accorder des subventions complémentaires à plusieurs associations qui en ont fait la demande récemment.

Le Conseil Municipal,

Ouï le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 20/072/F du 29 juillet 2020 portant subventions aux associations - Exercice 2020,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Affaires Maritimes du 11 septembre 2020,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : d'allouer, au titre de l'exercice 2020, des subventions complémentaires à des associations, pour un montant de 106.800,00 €, conformément au tableau ci-dessous :

	DÉCISON DU CONSEIL MUNICIPAL
ASSOCIATIONS SPORTIVES	
Association Altri Monti	1.000 €
*Association City Trail **	*3.000 €*
Montant total	**4.000 €**
ASSOCIATIONS A CARACTERE SOCIAL - SANTE	
Association Ecole des Parents et des Educateurs	500 €
Association Handicap Extrême Sud	1.500 €
Association Epicerie Solidaire Dignité	1.500 €
Association Corsica Bella	3.000 €
Montant total	**6.500 €**
ASSOCIATIONS A CARACTERE CULTUREL ET D'ANIMATION	
Associu I Baroni	9.800 €
Association Produtrac	1.500 €
Montant total	**11.300 €**
ASSOCIATION(S) CULUTURELLE(S) CONTRACTUALISEE(S)	
C.A.C.E.L. (Centre D'Activités Culturelles Et de Loisirs)	**85.000 €**
Montant total	**85.000 €**
MONTANT TOTAL	**106.800 €**

(*) sous réserve du déroulement effectif des manifestations.

ARTICLE 2 : Les crédits de dépenses afférents font l'objet des inscriptions budgétaires :
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante.
Compte 6574 : Subventions aux autres organismes.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice		33
Nombre de membres présents		17
Nombre de procurations		15
Nombre de suffrages exprimés		32
Votes :	pour	
	dont procurations	
	contre	
	dont procurations	
	abstention	
	dont procurations	
	unanimité	**X**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
LE MAIRE,

MAIRIE DE PORTO-VECCHIO
47 47
CORSE DU SUD